



## ANNEXE AU REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS 2024

Désignation	Unité	Prix HT	Prix TTC
Contrôle des installations d'assainissement eaux usées lors de la vente d'un bien immobilier (à la charge du propriétaire vendeur ou de la personne ayant sollicité le contrôle)	Forfait	140,00	154,00
Participation Frais de Branchement (PFB) pour les immeubles existants lors de la création d'un réseau public d'assainissement eaux usées : - Communes de Elnes, Lumbres, Setques, Wavrans Sur L'Aa, Wisques - Communes d'Alquines, Esquerdes, Journy : pour les réseaux réalisés postérieurement au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020	Forfait	500,00	600,00
Participation Frais de Branchement (PFB) pour les immeubles neufs réalisés postérieurement au réseau public d'assainissement eaux usées Communes de Alquines, Elnes, Esquerdes, Journy, Lumbres, Nielles les Bléquin, Setques, Wavrans Sur l'Aa, Wisques	Forfait	1.600,00	1.920,00
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible au certificat de bon raccordement, pour les immeubles neufs réalisés postérieurement au réseau public d'assainissement eaux usées - Communes de Affringues, Alquines, Elnes, Esquerdes, Journy, Lumbres, Nielles les Bléquin, Setques, Wavrans Sur L'Aa, Wisques	Forfait	1.000,00	1.000,00
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible au certificat de bon raccordement, pour les immeubles existants lors de la création d'un réseau public d'assainissement eaux usées : Commune de Nielles Les Bléquin	Forfait 1 <sup>ère</sup> année	350,00	350,00
	Forfait 2 <sup>ème</sup> année	350,00	350,00
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible au certificat de bon raccordement, pour les immeubles existants lors de la création d'un réseau public d'assainissement eaux usées : Commune de Esquerdes – Travaux réalisés antérieurement au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020	Forfait	500,00	500,00

Pénalité pour non-conformité ou non raccordement au réseau collectif d'eaux usées après dépassement du délai légal (Communes de Affringues, Elnes, Esquerdès Lumbres, Setques, Wavrans et Wisques)	Abonnement annuel	500,00	500,00
	m <sup>3</sup>	14,50	14,50
Pénalité pour non-conformité ou non raccordement au réseau collectif d'eaux usées après dépassement du délai légal (Communes de Alquines et Journy)	Abonnement annuel	600,00	600,00
	m <sup>3</sup>	15,35	15,35
Pénalité pour non-conformité ou non raccordement au réseau collectif d'eaux usées après dépassement du délai légal (Commune de Nielles Les Bléquin)	Abonnement annuel	600,00	600,00
	m <sup>3</sup>	11,00	11,00
Déplacement injustifié d'un agent suite à constatation des travaux non finalisés	Forfait	65,00	78,00
Déplacement du personnel pour une intervention non justifiée	Forfait	65,00	78,00
Contre visite dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (à la charge du propriétaire vendeur ou de la personne ayant sollicité le contrôle)	Forfait	65,00	78,00
Dépotage des matières de vidange	La tonne	20,00	24,00

Les tarifs sont révisables le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.